

SRI LANKA

Le gouvernement doit enquêter sur les atteintes aux droits humains commises par les groupes paramilitaires

Index AI : ASA 37/010/01

« Le gouvernement sri-lankais doit prendre de toute urgence des mesures pour remédier à la multiplication des arrestations, des "disparitions" et des actes de torture liés aux activités paramilitaires dans le district de Vavuniya », a déclaré ce jour (mercredi 4 juillet 2001) Amnesty International dans un courrier adressé à la présidente Chandrika Bandaranaike Kumaratunga.

« La People's Liberation Organization of Tamil Eelam (PLOTE, Organisation populaire de libération de l'Eelam tamoul), qui est financée et armée par le gouvernement, continue à perpétrer des atteintes systématiques aux droits humains », a ajouté l'organisation.

Quinze enfants qui étaient apparemment formés par la PLOTE au camp de « Lucky House » ont été transférés dans un

autre camp inconnu de ce groupe armé. Amnesty International exhorte le gouvernement à déterminer où se trouvent ces mineurs et à faire en sorte qu'ils soient rendus à leur famille.

Certaines personnes appréhendées par les services de renseignements de l'armée ont été détenues dans des camps de la PLOTE, et dans un cas au moins, elles ont reçu la visite d'un militaire. Par ailleurs, on est toujours sans nouvelles de deux individus, qui ont « disparu » après avoir été vus pour la dernière fois avec des membres de ce groupe armé qui les interrogeaient, début juin.

« La persistance d'atteintes généralisées aux droits humains dans le district de Vavuniya est liée aux pratiques qui se sont instaurées entre les groupes armés tamouls, au premier rang desquels la PLOTE, et les forces régulières sri-lankaises. Ces dernières ne pourront affirmer que la situation des droits humains s'est améliorée tant qu'elles ne pourront contrôler les activités paramilitaires. »

Amnesty International appelle la présidente à intervenir directement

:

- pour que tous les groupes armés tamouls soient intégrés de toute urgence dans des systèmes de commandement et de contrôle dont ils relèvent directement ;
- pour que les groupes armés tamouls s'abstiennent de recruter des enfants soldats ;
- pour que tous les lieux de détention soient officiellement reconnus et désignés en tant que tels ;
- pour que soit menée dans les plus brefs délais une enquête impartiale sur l'utilisation de lieux de détention non autorisés et sur les atteintes aux droits humains qui y ont été commises. _

Pour obtenir de plus amples informations, veuillez contacter le Service de presse d'Amnesty International, à Londres, au +44 20 7413 5566 ou consulter notre site web : <http://www.amnesty.org>